
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021
Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal

Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), Présidente
M. Roland SUTTER (PLR), vice-Président
M. Julien LEVY (VERT'LIBERAUX), 1^{er} Secrétaire *excusé*
M. Anthony GIANNASI (PDC), 2^{ème} Secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)		M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)
Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)		M. André KAELIN (PDC)
M. Darius AZARPEY (PLR)	<i>excusé</i>	Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)
M. Norberto BIRCHLER (PLR)	<i>excusé</i>	M. Marc OBERSON (PDC)
Mme Christine BOUVIER (PLR)		Mme Patricia REYMOND (PLR)
M. Emmanuel CURTET (PDC)	<i>excusé</i>	M. Laurent WISLER (Alternative communale)
Mme Chantal DE SENGER (PLR)		M. Guy ZWAHLEN (PLR)
M. François FREY (PLR)		M. Stephan ZWETTLER (PLR)
Mme Jasmine GAGE (VERT'LIBERAUX)	<i>excusée</i>	Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI (PDC)
Mme Fabienne GAUTIER (PLR)		

Membres du Conseil administratif

M. Philippe THORENS (PDC), Maire
Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif

Mme la Présidente ouvre la séance à 18h30. Elle salue Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 22 juin 2021 qui se déroule à la salle communale en raison de la situation sanitaire.

Elle indique que Mme GAGE, ainsi que MM. AZARPEY, BIRCHLER, CURTET et LEVY sont excusés.

Pour sa première séance en tant que Présidente du Conseil municipal, **Mme DI ROMANO** prononce le discours ci-après.

« Je vous remercie de m'avoir élue lors de la dernière séance, malgré mon absence.

Après une Présidente suisse alémanique, une tessinoise d'un nouveau groupe politique qui n'était pas représenté depuis très longtemps. Tout ceci représente bien notre territoire varié et accueillant.

Cette année de législature sera sans doute encore marquée par la pandémie et ses conséquences. A nous de continuer à travailler pour que les jeunes, les personnes vulnérables, les familles, les commerces, la culture, les associations puissent renaître, être aidés et sentir que nous sommes là pour les soutenir et les encourager.

*Je me réjouis de pouvoir continuer ce travail avec vous dans une bonne ambiance et consensus, qui permettra sans doute de réaliser de belles et bonnes choses pour nos citoyens.
Vive Collonge-Bellerive. »*

Applaudissements.

M. THORENS lui remet un bouquet de fleurs au nom du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Mme la Présidente donne quelques explications sur les cadeaux en provenance du Tessin qu'elle a disposé sur chaque place.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation de nouveaux employés communaux

Mme la Présidente passe la parole au Conseil administratif pour la présentation de nouveaux employés communaux qui occupent, depuis le 1^{er} mai 2021, les postes suivants :

- Responsable d'opérations à 50% au sein du service des bâtiments (nouveau poste) ;
- Concierge de l'école de la Californie à 100% (poste vacant suite à une rocade en interne) ;
- Technicien en génie civil à 100% (nouveau poste).

Présentation de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie et de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive

Mme la Présidente informe que la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie et la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB) vont venir présenter leur fonctionnement et leurs projets, en présence de leurs représentants.

La Fondation de la Pallanterie sera présente lors de la séance plénière du 28 septembre 2021 et la FICB, lors de la séance plénière du 23 novembre 2021. Elle prie les membres du Conseil municipal de prendre note que ces deux séances plénières commenceront à 19h00, au lieu de 20h00, avec la présentation et un échange questions/réponses.

Courrier de l'association « Collectif Durabilité Collonge-Bellerive » du 25 mai 2021

Mme la Présidente fait part de la réception de ce courrier. Cette association, qui a été créée récemment, souhaite organiser un vide-greniers et une bourse aux vélos, le 4 septembre prochain, à l'épicentre. Elle indique que le Conseil administratif s'est déjà chargé de répondre à ce courrier.

Liste des questions du Conseil municipal

Mme la Présidente rappelle que la liste des questions du Conseil municipal a été insérée sur CMNet. Elle demande aux groupes politiques de contrôler cette liste et informe que toutes les questions ayant obtenu une réponse seront supprimées de la liste suivante, d'ici la prochaine séance du bureau du Conseil municipal.

Liste des motions

Mme la Présidente informe que le bureau du Conseil municipal souhaite que les groupes politiques étudient cette liste et qu'ils informent le bureau du Conseil municipal, d'ici sa prochaine séance du 16 septembre, lorsqu'une motion leur paraît close ou suffisamment prise en charge par une commission, afin de mettre à jour cette liste.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2021

Mme la Présidente demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2021.

Mme la Présidente aborde le point suivant de l'ordre du jour.



3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- Culture et loisirs du 10 mai 2021

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 10 mai 2021.

Mme la Présidente rappelle que la décision de l'octroi de la bourse culturelle n'est pas soumise au vote du Conseil municipal. En effet, selon le règlement relatif à l'attribution de bourses culturelles, elle est de la seule compétence du comité de sélection qui se compose du magistrat en charge de la culture et des membres de la commission Culture et loisirs.

(ndlr : la bourse culturelle 2021 a été attribuée à Mme Muller pour son projet « Conte des glaces »).

Mme la Présidente précise que les décisions relatives à l'attribution de subventions en faveur de l'association Neptune et en faveur du bâtiment de l'église catholique de Collonge, préavisées favorablement par la commission, font partie de la délibération 21-11 qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- Environnement et développement durable du 11 mai 2021

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 11 mai 2021.

Augmentation des levées en porte-à-porte

Mme la Présidente demande à Mme REYMOND de lire le préavis de la commission relatif à l'augmentation des levées en porte-à-porte.

Après la lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent de mettre en place plus de levées en porte-à-porte, lèvent la main. »

Par 15 non, 1 oui et 1 abstention, le Conseil municipal refuse de mettre en place plus de levées en porte-à-porte.

- Scolaire du 17 mai 2021

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Scolaire du 17 mai 2021.

Mme la Présidente demande à Mme AZARM AZARPEY de lire le préavis de la commission relatif à l'attribution d'une subvention pour la réalisation de cinq représentations de l'association « Parle-moi ».

Après la lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'attribution d'une subvention d'un montant de

R. W. JZ



15'000 F, pour la réalisation de cinq représentations de l'association « Parle-moi », suivies d'une discussion, proposées par l'APECOVE, sur le thème du harcèlement scolaire, à destination des enfants de la commune et de leurs parents, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'attribution d'une subvention d'un montant de 15'000 F, pour la réalisation de cinq représentations de l'association « Parle-moi », suivies d'une discussion, proposées par l'APECOVE, sur le thème du harcèlement scolaire, à destination des enfants de la commune et de leurs parents.

Mme la Présidente remercie pour ce vote sur ce sujet auquel elle tient beaucoup.

- **Sociale du 18 mai 2021**

Mme la Présidente rappelle que cette séance a fait l'objet d'un rapport oral lors de la dernière séance plénière du 18 mai et que la décision relative à l'allocation de rentrée scolaire a déjà été votée le 18 mai, elle n'est donc pas votée ce soir.

Elle demande ensuite s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 18 mai 2021.

- **Routes et infrastructure du 26 mai 2021**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 26 mai 2021.

Travaux liés aux collecteurs sis route d'Hermance

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire le préavis de la commission relatif aux travaux liés aux collecteurs sis route d'Hermance.

Après la lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, Mme la Présidente soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent les travaux liés aux collecteurs sis route d'Hermance, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte les travaux liés aux collecteurs sis route d'Hermance.

Mme la Présidente précise que ce point sera présenté prochainement à la commission des Finances.

Elle ajoute que les décisions relatives au remplacement d'équipements au parking des Rayes et au remplacement de véhicules pour le service de la voirie, préavisées favorablement par la commission, font partie de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

- **ad hoc COVID-19 Economie et associations du 31 mai 2021**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

Par 16 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission ad hoc COVID-19 Economie et associations du 31 mai 2021.



- **Finances du 7 juin 2021**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport.

Projet de gestion électronique des documents (GED)

M. THORENS précise qu'une personne sera engagée d'ici l'automne 2021 et que ce nouveau poste sera pris sur le budget de fonctionnement 2021 ; il sera intégré ensuite au budget 2022.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 7 juin 2021.

Projet de gestion électronique des documents (GED)

Mme la Présidente demande à M. HAINAUT de lire le préavis de la commission relatif au projet de gestion électronique des documents (GED).

Après la lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le projet de la gestion électronique des documents (GED) et de l'engagement d'un collaborateur dédié à ce projet à 100%, lèvent la main. »

Par 16 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le projet de la gestion électronique des documents (GED) et de l'engagement d'un collaborateur dédié à ce projet à 100%.

M. THORENS précise qu'une personne sera engagée d'ici l'automne 2021. Ce nouveau poste sera pris sur le budget de fonctionnement 2021, puis sera intégré au budget 2022.

- **Bâtiments et logement du 15 juin 2021**

Comme ce rapport a été inséré ce jour sur CMNet, **Mme la Présidente** demande si le Président de cette commission souhaite donner quelques informations.

M. AMBROSETTI relève que quasi toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Comme il n'y a pas d'autres interventions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 15 juin 2021.

Mme la Présidente indique que les décisions relatives aux dépassements 2021, préavisées favorablement par la commission, font partie de la délibération 21-11 mise à jour qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

- **Sociale du 17 juin 2021**

Comme ce rapport a été inséré ce jour sur CMNet, **Mme la Présidente** demande si le Président de cette commission souhaite donner quelques informations.

M. HAINAUT rappelle que l'objet principal de cette séance était l'attribution de la dotation budgétée pour l'aide à l'étranger. Il indique que les commissaires ont passé en revue 72 dossiers et ont attribué un montant total de 160'600 F. Il remercie les commissaires d'avoir pris le temps d'examiner ces dossiers.



Comme il n'y a pas d'autres interventions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 17 juin 2021.

Attribution des subventions à l'étranger 2021

Mme la Présidente demande à Mme AZARM AZARPEY de lire le préavis de la commission relatif à l'attribution des subventions à l'étranger pour 2021.

Après la lecture du préavis, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'attribution de subventions à l'étranger pour 2021 à 45 associations, pour 48 projets, pour un montant global de 160'600 F, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'attribution de subventions à l'étranger pour 2021 à 45 associations, pour 48 projets, pour un montant global de 160'600 F.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Délibération 21-11 : Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2021 d'un montant total de 616'700 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions.

Mme la Présidente précise que le montant total de cette délibération a été modifié, suite à la séance de la commission Bâtiments et logement qui a eu lieu après celle de la commission des Finances. Elle demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 21-11, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 21-11 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2021 d'un montant total de 616'700 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions.

Mme la Présidente demande à M. GIANNASI de lire la délibération 21-11.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la délibération 21-11 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 21-11, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-11 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2021 d'un montant total de 616'700 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

Délibération 21-12 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 130'000 F, destiné au remplacement des caisses et des bornes/barrières d'entrée/sortie du parking des Rayes, sis au chemin des Rayes 8, sur la parcelle N°5598 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 21-12, lèvent la main. »



A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 21-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 130'000 F, destiné au remplacement des caisses et des bornes/barrières d'entrée/sortie du parking des Rayes, sis au chemin des Rayes 8, sur la parcelle N°5598 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire la délibération 21-12.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la délibération 21-12 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 21-12, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 130'000 F, destiné au remplacement des caisses et des bornes/barrières d'entrée/sortie du parking des Rayes, sis au chemin des Rayes 8, sur la parcelle N°5598 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

Délibération 21-13 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 463'000 F, destiné à l'acquisition d'un camion type MIELI, d'un tracteur-tondeuse type ISEKI et d'un véhicule utilitaire de type NISSAN e-NV200 pour le service de la voirie.

Voir remarque
P.V. du C.M.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 21-13, lèvent la main. »

Par 16 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 21-13 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 463'000 F, destiné à l'acquisition d'un camion type MIELI, d'un tracteur-tondeuse type ISEKI et d'un véhicule utilitaire de type NISSAN e-NV200 pour le service de la voirie.

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire la délibération 21-13.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la délibération 21-13 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 21-13, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-13 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 463'000 F, destiné à l'acquisition d'un camion type MIELI, d'un tracteur-tondeuse type ISEKI et d'un véhicule utilitaire de type NISSAN e-NV200 pour le service de la voirie.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJET DE RESOLUTION

Il n'y a pas de projet de résolution.

6. PROJET DE MOTION

Il n'y a pas de projet de motion.

7. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif.



Organisation de conférences ZeroWaste Switzerland

Mme LEITNER-RIAT demande si des dates ont été fixées pour des conférences proposées par l'association ZeroWaste Switzerland qui a pour but d'apprendre à réduire les déchets.

Mme LAPAIRE répond que plusieurs dates ont été avancées, afin de fixer une conférence en octobre et une autre en novembre. Elle reviendra avec toutes les informations dès que possible.

Travaux 95-105 rte d'Hermance - boucherie

Mme GAUTIER demande ce que le Conseil administratif a prévu en compensation pour la boucherie de Collonge durant sa fermeture en raison des travaux.

M. THORENS explique que des discussions à ce sujet sont en cours avec le boucher. Afin de maintenir son activité, il lui a été proposé de louer un camion réfrigéré et la commune lui fournirait gratuitement l'électricité et l'eau.

Mme GAUTIER demande si la location de ce camion sera à ses frais et relève que le prix de la location sera certainement plus élevé que le montant de son loyer.

M. THORENS répond que la location sera aux frais du boucher, mais précise que la discussion est encore en cours.

Circulation chemin des Combes (en partie sur la commune de Meinier)

Mme ZWYSSIG-VESTI relève que de nombreux véhicules passent par ce chemin, afin d'éviter de prendre la route de Compois. Ces véhicules circulent très vite, ce qui est dangereux pour les cyclistes notamment. Elle demande s'il est possible de réfléchir à interdire le trafic (sauf agricole) ou à réduire la vitesse maximale autorisée.

M. GOEHRING propose en premier lieu d'effectuer des contrôles conjoints de la Police municipale et cantonale, puis d'étudier la situation avec la commune de Meinier. Il reviendra sur ce sujet avec des propositions.

Projet Voie Bleue – séance publique du 30 juin 2021

M. KAELIN fait un bref historique sur la présentation de ce projet.

Il rappelle que les membres du Conseil municipal ont été informés de ce projet de manière rapide en séance plénière, juste avant la parution d'un article dans la presse. Ce projet a ensuite été présenté en commission en présence des représentants de Lombard et Odier et de la CGN, mais aucun préavis n'a été voté. Puis, une résolution a été votée à l'unanimité après l'ajout de conditions demandant de prendre en compte les nuisances écologiques et contrôler le parking sauvage. Entre-temps, il indique qu'un comité d'initiative a été créé. Il fait ensuite référence à un article paru dans la Tribune de Genève concernant la séance d'information organisée par la commune de Corsier à laquelle Mme LAPAIRE a participé.

Il fait part ensuite de son étonnement sur la communication au sujet de la séance publique organisée par la commune le 30 juin prochain, annoncée il y a quelques jours via un tout-ménage.

Il estime que ce tout-ménage délivre un message enthousiaste et sans limite pour ce projet. De plus, il est indiqué que les membres du Conseil municipal seront présents pour échanger avec les participants alors qu'ils n'ont pas été sollicités à participer à cette séance.

Il souhaite savoir quelles seront les démarches ultérieures tout en conservant à ce projet l'esprit que le Conseil municipal a voulu lui donner avec certaines remarques faites en commission ou lors de la séance plénière du 4 mai dernier.

De plus, il pense qu'il serait hautement souhaitable de réaliser un tout-ménage, afin de faire une enquête sur le nombre d'habitants qui seraient prêts à prendre ce bateau avec un vélo, de manière régulière,



pour se rendre à son travail ou pour d'autres activités quotidiennes. Il ajoute qu'il serait également souhaitable de demander à Lombard et Odier combien de leurs employés s'engageraient à utiliser ce moyen de transport.

Mme LAPAIRE rappelle que ce projet est encore en phase de construction jusqu'en 2024 et qu'il va continuer à évoluer.

Elle indique que cette séance organisée à l'attention de la population a pour but d'informer sur les différentes études réalisées par des professionnels et d'expliquer pourquoi certains choix ont été faits. Cela sera également l'occasion pour la population d'exprimer ses souhaits, ses idées, ses craintes et son enthousiasme, ... comme les membres du Conseil municipal ont pu le faire en séance de commission. Elle précise qu'une première séance publique a été organisée le 17 juin 2021 par la commune de Corsier étant donné que le débarcadère pressenti se trouve sur cette commune.

Elle ajoute avoir personnellement déjà reçu le comité du Club nautique de la baie de Corsier et le comité du Club d'aviron. Elle précise que toutes ces personnes seront évidemment les bienvenues lors de cette soirée, mais elle a souhaité leur accorder du temps pour un échange plus personnel, afin qu'elles puissent s'exprimer en toute liberté.

Elle précise que les membres du Conseil municipal ne sont pas obligés de participer à cette séance.

M. HAINAUT réagit suite à l'intervention de M. KAELIN. Il se dit surpris par celle-ci dans la mesure où le Conseil municipal a manifesté son intérêt à participer à ce projet. Il remercie Mme LAPAIRE pour les explications données.

M. KAELIN relève que, selon lui, la communication a été un peu rapide et que s'il est mentionné la participation des membres du Conseil municipal à une séance, il pense qu'il faut les avertir avant. De plus, il estime que l'information sur cette séance publique est difficilement accessible sur le site internet de la commune.

Visite Villa SIG-éco 21 - diagnostic énergétique

M. GIANNASI relève que l'adresse mail figurant dans le tout-ménage est erronée.

Mme LAPAIRE répond qu'effectivement il s'agit d'une erreur. Elle rappelle que les SIG étaient venus présenter en commission Environnement et développement durable, les différentes actions qu'ils allaient entreprendre, notamment ces visites-là. Elle indique qu'à ce jour, déjà 140 propriétaires de villa se sont inscrits.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour

8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande s'il y a des communications des membres du Conseil municipal.

Trou autour d'un arbre à l'arrêt de bus de Vézenaz

M. WISLER revient sur une intervention faite lors de la séance du 4 mai dernier au sujet d'un trou autour d'un arbre se situant au niveau de l'arrêt de bus à Vézenaz. Il signale avoir remarqué ce matin que des ouvriers étaient en train de combler ce trou.

Arrêt de bus à La Capite

Mme GAUTIER remercie le Conseil administratif d'avoir agi, afin de faire déplacer l'arrêt de bus de La Capite, direction Genève, ainsi que le passage piéton, au niveau de l'îlot central

Handwritten signature or initials in the bottom right corner.

Plans de mobilité d'entreprises

Mme GAUTIER informe d'un changement du règlement relatif aux plans de mobilité d'entreprises, afin d'encourager les entreprises à développer des solutions de mobilité pour éviter d'aller travailler en voiture. Elle pense que la Voie bleue répond totalement à cette demande.

Arrêt de bus à La Capite

Mme REYMOND souhaite revenir sur la communication de Mme GAUTIER au sujet de l'arrêt de bus déplacé à La Capite.

Si l'arrêt de bus en direction de Genève a été déplacé au niveau de l'îlot central, elle fait remarquer que dans l'autre sens, le passage piéton a été supprimé, mais malheureusement les gens continuent à faire comme s'il était toujours au même endroit.

Félicitations pour Mme la Présidente

En tant que collègue de Mme la Présidente au sein du parti Alternative communale, **M. WISLER** remet un bouquet de fleurs à Mme DI ROMANO pour la féliciter de son élection à la Présidence du Conseil municipal.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

M. THORENS relève le plaisir et l'honneur de présider pour la troisième fois le Conseil administratif et endosser la fonction de Maire de la commune de Collonge-Bellerive. Il se réjouit de partager cette année avec Mme DI ROMANO, nouvelle Présidente du Conseil municipal et première citoyenne de la commune. Il est certain que tout va très bien se passer.

Après ces seize derniers mois très particuliers, compliqués et malheureusement difficiles pour certains, il espère un proche retour à la normale. Même si les salles du Conseil municipal ne seront pas réintégréées tout de suite, il espère que la nouvelle Présidente ne fera pas une année entière dans cette salle communale.

Il indique que cette première année de nouvelle législature s'est très bien déroulée au sein du Conseil administratif et que c'est pour lui un réel plaisir de travailler avec Mme LAPAIRE et M. GOEHRING. Il est persuadé qu'ils vont continuer de la même manière pour les quatre années suivantes.

Il souhaite à toutes et tous une excellente deuxième année de législature et leur souhaite un très bel été.

Applaudissements.

Fête nationale

M. THORENS informe que le Conseil administratif a décidé de célébrer la Fête nationale à la Savonnière, le plus normalement possible. Il reste encore plusieurs points à clarifier, notamment auprès du médecin cantonal concernant les contrôles. Par exemple, il n'y aura pas d'orchestre et de danse cette année et rien n'est encore décidé au niveau du cortège.

20 ans de l'épicentre

M. THORENS rappelle cette manifestation qui se déroulera les 27 et 28 août prochains. La partie officielle aura lieu le 27 août.



Festival du LàC – 2-3 octobre 2021

M. THORENS rappelle que cette manifestation aura lieu les 2 et 3 octobre prochains. Une partie officielle est en principe prévue le 1^{er} octobre. Plus d'informations suivront dans les semaines à venir.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à Mme LAPAIRE.

APECO Bois-Caran

Mme LAPAIRE rappelle la subvention de 5'000 F attribuée par la commune, sur un total de 10'000 F, pour la mise en place de cours au cycle d'orientation de Bois-Caran dès la rentrée prochaine. Elle annonce que les communes d'Anières et Corsier ont accepté de financer les 5'000 F restant, ce qui permettra à l'APECO Bois-Caran d'organiser ces cours. Elle relève le dynamisme de cette association.

Séance publique sur la Voie Bleue – 30 juin 2021, 19h00

Mme LAPAIRE va demander que l'information sur cette séance soit insérée sur le bandeau de la page d'accueil du site internet de la commune pour encore plus de visibilité.

Promotions scolaires et Cérémonie des 8P – 1-2 juillet 2021 – Ferme de Saint-Maurice

Mme LAPAIRE indique que les promotions scolaires vont se dérouler sur deux jours, sans la présence des parents, les 1^{er} et 2 juillet prochains.

Elle rappelle que les membres de la commission Scolaire sont invités à se joindre à la cérémonie des 8P qui se déroulera le 2 juillet, à 13h30, sous une forme réduite en raison des restrictions sanitaires. Puis, tous les membres du Conseil municipal sont invités à se joindre à l'apéritif avec le corps enseignant le 2 juillet, à 17h30.

Promotions citoyennes – 4 octobre 2021

Mme LAPAIRE annonce que la ville de Genève organise cette manifestation destinée aux jeunes dans leur 18^{ème} année. Traditionnellement, la commune organise juste avant cette manifestation une cérémonie avec un apéritif, à laquelle sont conviés également les nouveaux naturalisés. Cette cérémonie est ensuite suivie d'un transport en car jusqu'au lieu de la manifestation organisée par la ville de Genève. Les membres du Conseil municipal sont invités à participer à cette soirée. De plus amples informations suivront, car la commune attend encore des précisions sur cet événement.

M. GOEHRING n'ayant pas de communications, **Mme la Présidente** remercie l'assemblée et prie les membres de l'administration, les membres du Conseil administratif, ainsi que le public, de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement d'une demande de naturalisation qui doit avoir lieu à huis-clos.

10. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Cinq dossiers de naturalisation sont traités.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 19h50.

Collonge, le 22 juin 2021.

Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2021 d'un montant total de 616'700 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les prévisions des recettes fiscales 2021 communiquées par le Département des Finances au mois de juin 2021,

vu les nouvelles dépenses projetées en dépassement du budget 2021, concernant notamment divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions, ainsi que certaines dépenses urgentes ou non prévisibles lors de l'élaboration du budget déjà engagées,

vu les rapports des commissions : Bâtiments et logement des 15 avril et 15 juin 2021, Culture et loisirs des 1^{er} février, 29 mars et 10 mai 2021, Scolaire des 13 janvier et 17 mai 2021, Sécurité du 24 septembre 2020, Sociale des 26 avril et 18 mai 2021, Sports des 23 septembre et 2 décembre 2020, et Routes et infrastructures du 26 mai 2021 et ad hoc Covid-19 Economie et association du 19 avril 2021,

Ainsi que les décisions du Conseil municipal lors de ses séances des 29 septembre 2020, 9 février, 23 mars, 4 et 18 mai 2021,

vu le rapport de la commission des Finances du 7 juin 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 18 de ses membres
accepte à l'unanimité (17 oui) (majorité simple)

1. D'ouvrir au Conseil administratif, des crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de **616'700 F** qui seront comptabilisés dans le compte de résultats sur les comptes :

Compte	Intitulé fonction / compte	Montant
0220.0000.31100.01	Services généraux de l'administration communale Acquisition de matériel de bureaux	28'000
0220.0000.31130.00	Services généraux de l'administration communale Acquisition de matériel informatique	11'700
0220.0000.31180.00	Services généraux de l'administration communale Logiciels licences	8'000
0290.1000.31920.00	CCCV - bâtiment / Vieux-Vésenaz 35 - Thonon 48 Indemnisation de droits d'utilisation de tiers	10'000
1110.0000.31110.01	Police municipale Acquisition véhicules	38'700
1110.0000.31130.00	Police municipale Acquisition de matériel informatique	4'500
1500.0000.31440.00	Caserne des pompiers Entretien des bâtiments	8'000
2170.0100.31110.00	Ecole cycle moyen	10'000



	Acquisition machines équipements et matériels	
2170.1000.36310.20	Ensemble des écoles Subventions au canton enseignement hors primaire	20'000
2180.1000.31110.00	Restaurants scolaires Acquisition machines, matériels et équipements	64'000
2180.1000.31510.00	Restaurants scolaires Entretien machines, matériels et équipements	7'000
3120.0000.36360.50	Conservation des biens culturels Subventions aux sociétés hors commune	30'000
3290.0000.31190.00	Activités / Sociétés culturelles communales Acquisitions pour collections	10'000
3290.6000.36360.50	Activités / sociétés culturelles hors commune Subventions aux sociétés hors commune	5'000
3410.0000.31440.00	Tennis Relion 22 Entretien des bâtiments	30'000
3410.1000.31400.03	Football Californie 34 Entretien des terrains de sport	50'000
3410.2000.31440.00	Aviron Entretien des bâtiments	2'800
3410.4500.31110.00	Equipements sportifs collectifs Acquisitions de machines équipements	30'000
3420.1000.31420.01	Plages Entretien des plages et rives du lac	17'000
5440.0000.36360.25	Centre de loisirs Point d'interrogation / Mancy 61 Subventions sur justificatifs aux sociétés commun.	7'000
5790.0000.36370.00	Aide sociale dans la commune Subventions individuelles	35'000
6290.0000.36370.22	Subventions mobilité douces Subventions vélos et vélos électriques	30'000
7500.0000.31300.00	Activités de protection de la nature Prestations de services de tiers	110'000
9630.4000.34319.00	Hermance 95-105 / logements Divers entretien courant PF	50'000
TOTAL		616'700

2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 130'000 F, destiné au remplacement des caisses et des bornes/barrières d'entrée/sortie du parking des Rayes, sis au chemin des Rayes 8, sur la parcelle N°5598 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la nécessité de moderniser et de remplacer les caisses et les bornes/barrières d'entrée/sortie du parking des Rayes, mis en exploitation en 2004, afin de continuer à assurer un bon fonctionnement de cette infrastructure,

vu l'étude et l'analyse des offres établies par la société Parkgest SA, gestionnaire du parking des Rayes,

vu le rapport de la commission des Routes et infrastructures du 26 mai 2021,

vu le rapport de la commission des Finances du 7 juin 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 18 de ses membres
accepte à l'unanimité (17 oui) (majorité simple)

1. De remplacer les caisses et bornes/barrières d'entrée/sortie du parking des Rayes, sis au chemin des Rayes 8, sur la parcelle N°5598 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 130'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous le N° 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

Handwritten initials: MN and a symbol resembling a stylized 'R' or 'Z'.

Voir remarque
P.V. suivant

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 463'000 F destiné à l'acquisition d'un camion type MIELI, d'un tracteur-tondeuse type ISEKI et d'un véhicule utilitaire de type NISSAN e-NV200 pour le service de la voirie

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'analyse du parc de véhicules du service de la voirie et la nécessité de remplacer trois d'entre eux, notamment, en raison de leur durée d'utilisation et de leur fonctionnalité,

vu l'augmentation de la circulation et des aménagements routiers existants et futurs rendant les manœuvres difficiles avec le tracteur DEUTZ-FAHR, notamment lors des déneigements, de proposer un autre type d'engin,

vu les différents tests de véhicules effectués par les collaborateurs du service de la voirie,

vu l'offre établie par la maison Agriléman SA du 19 février 2021, pour l'acquisition d'un camion type MIELI équipé d'une benne alu, d'une lame à neige Zaugg et d'une saleuse Hilltip pour le service hivernal et d'une épareuse Fiedler pour le fauchage des bords de routes, en remplacement du tracteur DEUTZ-FAHR acquis en novembre 2007,

vu l'offre établie par la Cercle des Agriculteurs du 29 mars 2021 pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse type ISEKI équipé d'une lame à neige Zaugg et d'une saleuse type Hilltip pour le service hivernal ainsi que d'un dispositif de coupe et d'un collecteur à gazon pour les tontes, en remplacement du tracteur-tondeuse JOHN DEERE acquis en 2006,

vu l'offre du garage Galati du 4 janvier 2021 pour l'acquisition d'une auto type NISSAN e-NV200 pick-up à motorisation électrique, en remplacement du véhicule FIAT STRADA acquis en 2006,

vu l'estimation de la valeur résiduelle du véhicule tracteur DEUTZ-FAHR,

vu l'exposé des motifs du 31 mai 2021,

vu le rapport de la commission des Routes et infrastructures du 26 mai 2021,

vu le rapport de la commission des Finances du 7 juin 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 18 de ses membres
accepte à l'unanimité (17 oui) (majorité simple)

1. De procéder à l'acquisition d'un camion type MIELI, d'un tracteur-tondeuse type ISEKI et d'un véhicule utilitaire type NISSAN e-NV200 et de leurs équipements, pour le service de la voirie, en remplacement d'autres véhicules.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement global de 463'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

REN
D



-
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 8 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous le N° 61.33, dès la première année d'utilisation des biens estimée à 2021.
6. De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements :
- a. le montant de 1 F représentant la valeur comptable du tracteur DEUTZ-FAHR (délibération 07-03 du 2 avril 2007)
 - b. le montant de 1 F représentant la valeur comptable du véhicule FIAT STRADA (Délibération 05-24 du 5 décembre 2005).
7. D'accepter la vente du tracteur DEUTZ-FAHR actuel pour un montant estimé à 65'000 F et de comptabiliser un montant estimé à 64'999 F en revenus, dans le compte de résultat ; d'accepter l'éventuelle vente du véhicule FIAT STRADA pour un montant non déterminé qui serait comptabilisé en revenus, dans le compte de résultat.